

Le Prévost (Le Provost, Provost) (famille implantée à Piriac, disparue au cours du XV^e siècle)

Les Prévost sont en possession de la prévôté fieffée de Piriac relevant de la seigneurie de Campsillon et, un temps, de la terre de Penhoët en Piriac. Cette famille disparaît au cours du XV^e siècle se fondant en celle des Tréguz.

Dans un fragment de compte non daté 1412-1414], est mentionné le rachat levé, à la suite au décès, intervenu en mai 1412, d'**Alain** Le Prévost, sur la terre de Penhoët en Piriac, terre qu'Hervé Guihemarou avait acquise (Arch. Ille-et-Vilaine, 1 F 1113) pour la somme de 345 livres. Hervé Guihemarou est connu comme trésorier et receveur général du 11 avril 1403 au 24 décembre 1404. Il décède peu après, et ses biens furent ensuite confisqués (KERHERVE, *Les gens...*). Le 25 septembre 1414, la terre de Penhoët est attribuée, par le duc, à Antoine Ricze, son maître d'hôtel, et à Perronnelle Aldowiche, son épouse, « damoiselle » de la duchesse. Le don est justifié par le fait que Antoine Ricze et Perronnelle Aldowiche, ont fait valoir auprès du duc que la terre était issue de la « richesse de Barzvalan et du ramage » ; cette donation vient, d'autre part, en paiement d'une somme due par le duc au couple (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2658).

Le 4 mai 1418, un minu de rachat est présenté au duc pour ce que tenait Isabeau de La Jo, au titre de son douaire. Veuve d'Alain Le Prévost, elle décède, le 22 janvier 1418, et du couple sont issus **Guillaume** et Alain Le Prévost (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1262). Guillaume figure, le 18 mai 1420, dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008).

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, est enregistré Éonnet Le Prévost (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 [A], f° 1). C'est sans doute lui, noté Éonnet Le Provost, qui figure une date inconnue, mais qu'il convient de dater du second quart du XV^e siècle (deuxième quart), enregistré dans une liste de ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon, pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'on l'a peu savoir par commune renommée du pais », ici d'un montant de 20 livres (*ibid.*, 1 J 128/5).

Sous la graphie Provost, la famille se rencontre dans des réformations des nobles et des exempts de la paroisse d'Herbignac en septembre 1426, puis en avril 1453, qualifiée de

noble et en ayant possession de hébergement et métairie du Bouaisanbouch (La ville au Bouc) (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »).

Se trouve ensuite une héritière **Éonne** qui épouse Guillaume de Tréguz. Ils sont le 6 mai 1469, qualifiés de seigneur et dame de Kerrobert (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484 ; mention *ibid.*, 1517, f° 438). Éonne disparaît avant le 1^{er} juillet 1472 (*ibid.*, B 172, voir encore *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476 ; et *ibid.* B 1458, 2 septembre 1480, où elle dote l'héritière d'« Eon Provost de Piriac »).

Par ce mariage, la prévôté fieffée de Piriac passe aux Tréguz, ; le 1^{er} juillet 1472, dans un minu de rachat présenté au duc concernant la seigneurie de Campsillon, Guillaume de Tréguz est mentionné comme garde naturel de Jean de Tréguz, son fils aîné et d'Éonne Le Prévost, et astreint, pour la prévôté de Piriac, au paiement de 21 livres 10 sous et 6 pipes de vin de « praye » de rente annuelle; et, par ailleurs, au rachat pour les biens tenus à foi, hommage et rachat de cette seigneurie (*ibid.*, B 1472, voir encore *ibid.*, B 1458, 2 septembre 1480, pour l'indication généalogique).

Autres Le Prévost. Le 29 septembre 1471?, est mentionnée la fille d'Alain Le Prévost (*ibid.*, B 1462).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Prévost (Le Provost, Provost) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024